

# Territoires

Ille-et-Vilaine et  
Morbihan

Le magazine des assurés de la Fédération MSA des Portes de Bretagne



Trimestriel  
Décembre 2009 - n° 12

## Actualités

page  
3



Crises agricoles  
et cotisations sociales

## Action sociale

page  
7



Les vacances,  
ça se prépare !

## Internet

page  
8



Facilitez vos échanges  
avec la MSA

ELECTIONS MSA 2010

**Dites oui,  
votez !**

DU 05 AU 20 JANVIER



**Faites entendre votre voix !**



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel  
et plus encore

## SOMMAIRE

### 2 Actualités

■ Crises agricoles et cotisations sociales

■ La prime de Noël reconduite

### 3 Protection sociale

■ Carte Vitale : une mise à jour annuelle

■ Famille : les montants des ressources  
transmis par les services fiscaux

■ Retraite : aide familial mineur,  
versement des cotisations

### 4/5 Dossier

■ Pour votre protection sociale, votez !

### 6 Prévoyance

■ Régime de prévoyance : de meilleures  
garanties pour les salariés  
de la production agricole

### Prévention

■ Stress au travail,  
la fin d'un tabou

### 7 Page départementale

### 8 Autres horizons

■ VIVEA, l'investissement formation

### Internet

■ Facilitez vos échanges  
avec la MSA

### Agenda

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND  
Réalisation : Fédération MSA des Portes de  
Bretagne - Illustrations : Fédération MSA des Portes  
de Bretagne - CCMSA Service Images : T. Lannié -  
Site Office Online - Digital Vision Impression -  
IMAYE GRAPHIC, 96 Bd Henri Becquerel - BP  
2159, ZI des Touches - 53021 LAVAL Cedex 9 -  
Tirage : 102 800 exemplaires - Dépôt légal : décem-  
bre 2009 - n°ISSN 1958-3788 - Prix en euros : gra-  
tuit CPPAP 1109 M 06700.

Fédération MSA des Portes de Bretagne

Site d'Ille-et-Vilaine

Site du Morbihan

La Porte de Ker Lann  
Rue Charles Coudé - Bruz  
35027 Rennes Cedex 9

10 av. Gal B. Desbordes  
BP 30326  
56026 Vannes Cedex

# Actualités

## ■ Cotisations Crises agricoles et cotisations sociales

L'agriculture traverse actuellement sa crise la plus grave depuis 30 ans : de nombreuses filières de production sont touchées en même temps. Dans cette conjoncture particulière, la MSA a un rôle d'amortisseur des crises économiques et de leurs conséquences sociales. Elle accompagne les agriculteurs, les employeurs et les salariés agricoles en difficulté. **Territoires** revient sur les actions de soutien menées sur le plan financier par la MSA des Portes de Bretagne.

### ■ Cotisations des exploitants

Avec la facture annuelle adressée fin octobre, chaque cotisant a été informé du dispositif mis en place par la Fédération MSA des Portes de Bretagne :

- possibilité de plans de paiements,
- prise en charge partielle des cotisations dans les situations les plus difficiles,
- proposition d'un accompagnement social personnalisé.

Concernant les prises en charge partielles de cotisations, les modalités sont actuellement en cours d'étude. L'objectif est d'apporter une aide significative et modulée par des critères familiaux et sociaux.

Ces aides seront notifiées avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Le montant total des prises en charge sur les deux départements devrait approcher 1,2 million d'euros et permettre d'aider plusieurs centaines d'exploitations.

### ■ Cotisations des employeurs

Dans le cadre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre, une enveloppe nationale de 50 millions d'euros est destinée à la prise en charge partielle de cotisations sociales patronales dues par les chefs d'exploitation employeurs ou par les entreprises agricoles.

Le niveau de la prise en charge est déterminé par département en fonction de l'enveloppe allouée. Le montant total alloué aux deux départements pour ces prises en charge de cotisations est de 807 000 €.

La MSA a adressé aux employeurs agricoles les plus exposés aux crises agricoles un formulaire de demande à compléter et à retourner avant le 31 décembre 2009.

Les demandes seront examinées au cas par cas par le Comité Départemental de gestion du plan de soutien exceptionnel présidé par le Préfet du département. Les notifications d'aides seront adressées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Contacts : Service Recouvrement Ille-et-Vilaine et Morbihan : 02 99 01 80 95

## ■ Famille La prime de Noël reconduite

La prime de Noël a été versée courant décembre par la MSA à l'ensemble des personnes pour lesquelles le Revenu de Solidarité Active s'est substitué au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou à l'Allocation pour Parent Isolé (API), c'est-à-dire aux personnes pour lesquelles le RSA constitue la totalité ou l'essentiel des revenus ainsi qu'aux mères isolées avec enfants.

Son montant s'est élevé à 152,45 € pour une personne seule et à 228,67 € pour un foyer de deux personnes et 45 € par personne supplémentaire à charge. ■



Contacts : Ille-et-Vilaine : 02 99 01 80 80 - Morbihan : 02 97 46 52 52



## ■ Santé Carte Vitale

### Une mise à jour annuelle

Mettre à jour sa carte Vitale, au moins une fois par an, est un réflexe indispensable. Cette opération actualise vos droits en tant qu'assuré de l'Assurance Maladie et garantit la prise en charge efficace de vos dépenses de santé.



#### Pourquoi la mettre à jour ?

Votre carte Vitale contient toutes les informations nécessaires au remboursement de vos soins. La mise à jour régulière actualise ces informations et vous permet ainsi d'être pris en charge dans les meilleures conditions.

#### Comment procéder ?

Vous pouvez mettre à jour votre carte Vitale dans les bornes de mise à jour installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (siège et agences MSA par exemple), les pharmacies et dans certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et cela ne vous prendra qu'une minute. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il vous suffit d'envoyer votre carte Vitale à votre MSA, accompagnée d'une demande de mise à jour. Une fois celle-ci effectuée, votre carte vous sera renvoyée dans les plus brefs délais.

#### A quelle fréquence ?

Vous devez mettre à jour votre carte Vitale chaque année et à chaque changement de situation personnelle ou professionnelle, lors d'un déménagement, ou lorsque votre MSA vous y invite suite à un nouvel examen de vos droits. ■

## ■ Famille Les montants des ressources transmis par les services fiscaux

Vous êtes bénéficiaire de prestations sous conditions de ressources (allocation logement, allocation de rentrée scolaire...). Les ressources considérées pour l'attribution et le calcul de ces prestations seront celles de 2008 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Vous n'avez aucune formalité à effectuer. La MSA a collecté auprès des services fiscaux les éléments de votre déclaration de revenus dont elle a besoin. Toutefois, elle continuera d'adresser des déclarations de ressources aux nouveaux allocataires et personnes n'ayant pu être reconnues ou identifiées par les services fiscaux. ■



## ■ Retraite

### Aide familial mineur Versement de cotisations



Il est possible de racheter des périodes d'activité accomplies en tant qu'aide familial mineur sur une exploitation agricole.

#### Qui peut racheter ?

Ce sont les personnes ayant exercé une activité sur l'exploitation agricole de manière habituelle et régulière en tant qu'aide familial mineur, à condition qu'elles ne bénéficient pas déjà d'une retraite de non salarié agricole.

#### Quelles sont les années rachetables ?

En principe, ce sont les années accomplies en tant qu'aide familial après l'âge de la scolarité obligatoire (actuellement fixé à 16 ans, 14 ans pour les personnes nées avant 1953) et avant l'âge de la majorité (actuellement fixé à 18 ans, 21 ans pour les assurés nés avant 1955). Le rachat n'est pas possible s'il y a présence d'une scolarité ou exercice d'une autre activité professionnelle au cours de l'année considérée.

#### Quel est l'intérêt du rachat ?

Il permet aux non salariés agricoles d'acquies ou d'augmenter les droits à la retraite. Chaque année rachetée ouvre droit à la validation de 4 trimestres pour la retraite forfaitaire et de 30 points pour la retraite proportionnelle, soit l'équivalent d'environ 175 € (valeur 2009) par an.

De même, ce rachat peut également permettre à des assurés d'augmenter le nombre d'années d'assurance afin de bénéficier du taux plein dans l'ensemble des régimes de retraite. Pour certaines personnes, le rachat d'années d'activité avant leur 16<sup>ème</sup> ou 17<sup>ème</sup> anniversaire peut éventuellement leur permettre de solliciter leur retraite avant 60 ans, sous réserve de remplir l'ensemble des conditions exigées par le dispositif des retraites anticipées.

#### Quel est le montant ?

Le montant du rachat d'une année est variable en fonction de :

- l'âge de l'intéressé au moment de la demande,
- la moyenne des 3 derniers revenus professionnels précédant la demande,
- l'option choisie par le demandeur :

- un rachat pris en compte pour l'ouverture et le calcul des retraites versées par l'ensemble des régimes de base,
- un rachat pris en compte pour l'ouverture et le calcul des retraites versées uniquement par le régime agricole (les salariés agricoles et les non salariés agricoles).

*A titre d'exemple, le montant du rachat d'une année pour un assuré âgé de 56 ans peut varier de 2 397 € à 20 748 € (valeur 2009) en fonction de sa situation.*

#### Quelles démarches pour demander le rachat ?

La demande doit être faite sur un formulaire officiel auquel est jointe une attestation sur l'honneur qui doit être contresignée par deux témoins. ■

# Elections des délégués MSA

## Pour votre protection sociale

La MSA est le seul régime de protection sociale à élire démocratiquement ses représentants. En Ile-et-Vilaine et Morbihan, 123 000 assurés pourront ainsi élire leurs délégués pour 5 ans entre le 5 et le 20 janvier prochains.

# VOTEZ !

### Message des Présidents et des 1<sup>ers</sup> Vice-Présidents

C'est un rendez-vous incontournable qui vous est proposé à partir du 5 janvier 2010 pour élire vos Délégués.

**Participer massivement au vote**, c'est montrer votre volonté de préserver et conforter notre système de protection sociale et solidaire pour tous les âges et tous les territoires ; dans ces temps difficiles, ce système démontre tous les jours son efficacité sociale et économique. C'est aussi donner plus de poids aux propositions de la MSA pour l'améliorer et l'adapter.

#### Participer massivement à l'élection de vos Délégués,

- **c'est affirmer la nécessité de démocratie sociale** dans tous les domaines de la Protection Sociale ; c'est signifier aux Pouvoirs Publics qu'ils doivent respecter et conforter le rôle des élus, des partenaires sociaux, des représentants des usagers.
- **c'est conforter la place de la MSA**, pour son modèle mutualiste, son guichet unique, son savoir-faire au service des populations du monde agricole et du milieu rural.

- **c'est assurer la légitimité et la pérennité de la MSA** : la représentativité de vos élus, associée au savoir-faire du personnel, confère à la MSA une expertise unique pour défendre vos intérêts dans tous les domaines de la Protection Sociale (la Santé, la Famille, la Retraite) mais aussi pour mettre en œuvre des actions de développement, d'accompagnement et de prévention de proximité, sur vos territoires de vie et d'activité.

Dans cette période marquée par les difficultés de nombreuses filières, c'est par la voix de ses élus MSA, aux côtés de ses responsables professionnels et syndicaux, que le monde agricole peut exiger un partage équitable de la valeur ajoutée, des marchés régulés, des conditions de concurrence loyale, des politiques sociales harmonisées au niveau européen de telle sorte que chacun puisse vivre décemment de son travail et aussi financer sa protection sociale.

**Dites oui à la solidarité, à la responsabilité et au mutualisme**

**VOTEZ avant le 20 Janvier**

**Didier LE PIMPEC**  
Président  
de la MSA du Morbihan  
**Bernard DAVID**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
de la MSA du Morbihan



**Gérard PELHATE**  
Président  
de la MSA d'Ile-et-Vilaine  
**Edgard BLOT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
de la MSA d'Ile-et-Vilaine



### 5 bonnes raisons pour se mobiliser

**La MSA répond** aux nouveaux besoins sociaux et de santé sur les territoires par la recherche de solutions nouvelles et pertinentes à l'écoute du terrain. Elle s'appuie sur son réseau de délégués qui vivent les évolutions du monde agricole.

**Elle gère la protection sociale** au sein d'un guichet unique pour les salariés et les non salariés agricoles : versement des prestations santé, famille, retraite, recouvrement des cotisations, actions de prévention.

**Elle développe l'action sociale** : elle verse des aides aux personnes et aux familles, prévient et accompagne la dépendance et la précarité, développe l'insertion par l'emploi, participe au financement de structures d'accueil collectives.

**Elle anime les territoires** et propose des projets de développement local associant population et partenaires autour de projets sociaux.

**Elle propose des services aux personnes** à l'ensemble de la population.

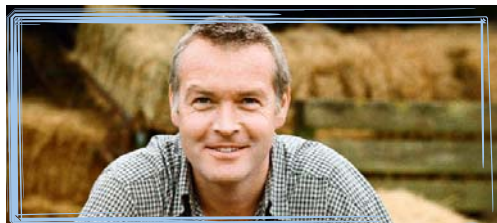


: du **5** au **20** janvier 2010

## Paroles d'élus

### L'élu rapproche la MSA de ses adhérents

*"Mon voisin s'interrogeait sur les conditions de son départ en retraite. J'ai pu l'orienter vers le bon interlocuteur de la MSA qui a répondu à ses questions." Pierre*



*"Lors d'une permanence du conseiller sur mon canton, je lui ai signalé l'installation d'un jeune. Ils ont pris contact. Le conseiller lui a présenté les prestations de la MSA et ses actions en faveur des jeunes. Il était ravi." René*



*"J'ai appelé une personne ayant des difficultés familiales dans mon canton. Nous avons discuté et j'ai senti que je pouvais jouer un rôle. Elle n'osait pas parler de ses problèmes mais au fil des échanges, la confiance s'est instaurée. Je l'ai convaincue d'aller trouver un travailleur social qui a débloqué la situation." Sophie*

### L'élu MSA participe à des projets locaux

*"Durant mon mandat, avec les autres délégués, nous avons organisé des conférences débats sur la prévention santé pour sensibiliser la population à la nutrition, certaines maladies, l'usage des médicaments... Grâce à nos contacts, beaucoup de personnes ont participé, les médecins locaux ont été associés et la presse en a parlé." Jean*

*"Dans le cadre des examens de santé gratuits (Les Instants Santé), proposés aux assurés, nous nous sommes investis pour inciter les personnes convoquées à y répondre favorablement." Eliane*

## Le guide pratique

### ■ Envoi du matériel de vote

La MSA vous adressera le matériel électoral **début janvier** (bulletins de vote, enveloppe...). Une notice vous indiquera la manière de procéder.

### ■ Vote par correspondance

Le vote par correspondance est le seul mode d'élection. Vous disposez de la période du **5 au 20 janvier** pour poster votre enveloppe de vote. **Votre bulletin ne sera valide que si vous apposez votre signature au dos de l'enveloppe retour. En son absence, votre vote ne sera pas pris en compte.**

***N'attendez pas le dernier jour !***

**Plus la participation aux élections sera forte, plus les délégués et les administrateurs auront de légitimité pour défendre les intérêts de la population agricole et plus les Pouvoirs Publics auront de raisons de maintenir un régime agricole spécifique.**

### ■ Après les élections

Les délégués cantonaux élus se réuniront en Assemblée Générale **le jeudi 18 mars 2010** sur le site de Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan) pour élire le Conseil d'Administration de la MSA des Portes de Bretagne (27 membres + 2 membres désignés par les Unions Départementales des Associations Familiales -UDAF-). Puis, le nouveau Conseil se réunira pour élire son Président et son Bureau.

La 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale Ordinaire du mandat aura lieu **le vendredi 11 juin 2010** à Saint-Cyr-Coëtquidan.

### BILAN DE DÉPÔT DES CANDIDATURES (clôturé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 à 16 heures)

**1<sup>er</sup> collège : 608 candidats**  
**2<sup>ème</sup> collège : 965 candidats**  
**3<sup>ème</sup> collège : 243 candidats**

La période de dépôt des candidatures étant close, la liste des candidats peut être consultée aux sièges (Bruz et Vannes) de la MSA des Portes de Bretagne, dans les 11 agences ainsi que sur le site internet :  
[www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr).

### UN SITE INTERNET SPÉCIAL ÉLECTIONS

La MSA met à disposition des internautes un site spécial élections MSA 2010 pour vous informer sur les élections de vos délégués.

Vous y trouverez des informations pratiques (pourquoi voter, comment voter, les collèges...), ainsi que des vidéos présentant des témoignages d'élus ou bien encore une boîte à questions.

[www.electionmsa2010.fr](http://www.electionmsa2010.fr)

#### Contacts :

Site 35 : 02 99 01 82 55  
Site 56 : 02 97 46 53 32

## ■ Régime de prévoyance De meilleures garanties pour les salariés de la production agricole

Un accord national sur la complémentaire santé et la prévoyance a été conclu entre les employeurs et les salariés de la production agricole le 10 juin 2008. Des accords régionaux plus favorables ont ensuite été signés par les partenaires pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ils concernent les salariés non cadres justifiant d'un an d'ancienneté et plus dans l'entreprise.

L'accord va bénéficier aux salariés dont les entreprises n'ont pas de régime de prévoyance et de santé d'un niveau plus élevé. Les garanties suivantes vont désormais faire l'objet d'une couverture obligatoire :

- la garantie assurance complémentaire santé va permettre aux salariés de bénéficier de la prise en charge de leurs frais médicaux, d'optique, dentaires et en cas d'hospitalisation ou de maternité ;
- la garantie incapacité temporaire de travail prévoit une indemnité complémentaire aux indemnités journalières versées par la MSA ;
- l'assurance décès prévoit le versement d'un capital décès et d'une rente d'éducation pour les enfants ainsi qu'une allocation frais d'obsèques.

Le coût de ces garanties sera supporté par les salariés et par les employeurs. L'accord étant mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les

nouveaux taux de cotisations apparaîtront sur les fiches de paie de janvier 2010. A noter pour les salariés qui bénéficiaient déjà d'une assurance complémentaire à titre individuel : dès réception du justificatif d'adhésion au contrat obligatoire, ils devront résilier leur précédente assurance.

### L'information des employeurs et des salariés

Les assureurs ont adressé des notices aux employeurs afin qu'ils informent leurs salariés.

Afin de répondre aux questions que se posent les entreprises sur ce nouvel accord, des réunions ont été organisées par les partenaires. Des plates-formes téléphoniques sont mises en place par les assureurs pour les questions des employeurs et des salariés :

- **AGRICA** : 0821 200 360 (pour la prévoyance),
- **ANIPS** : 0969 32 34 27 (pour la complémentaire santé),
- **CRIA** : 0820 20 70 05 (pour la prévoyance),
- **MUTUALIA** : 02 97 46 53 96 (pour la complémentaire santé),
- **PREVADIES** : 0980 98 80 00 (pour la complémentaire santé).

Les partenaires sociaux et les assureurs complémentaires ont confié à la MSA la gestion de l'ensemble du dispositif : appel et encaissement des cotisations et versement des prestations. ■



## Prévention

### ■ Stress au travail La fin d'un tabou

Des études récentes le démontrent : le stress apparaît depuis une quinzaine d'années comme un des risques majeurs auquel les entreprises doivent faire face. Bien avant que l'actualité récente ait tristement mis en avant ce sujet, la MSA des Portes de Bretagne préparait un colloque «Risques psychosociaux au travail et santé». Celui-ci s'est déroulé en novembre dernier à Ploërmel.

Toutes les entreprises agricoles, de plus de vingt salariés, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan étaient invitées à participer à cette journée. L'objectif était d'inciter les organisations à se prémunir du risque de stress afin d'en éviter les conséquences potentielles (absentéisme, accident du travail...). Preuve que le sujet interpelle : soixante quatorze entreprises ont fait le déplacement.

Forte des enseignements extraits de l'étude STIVAB (Santé au Travail dans l'Industrie de la Viande en Bretagne) menée en 2000 par les MSA des quatre départements bretons, la MSA des Portes de Bretagne a réuni des intervenants à l'origine de différentes études sur le sujet.

Le Docteur Christine COHIDON, médecin épidémiologiste, a présenté un état des lieux des connaissances récentes sur les risques psychosociaux et les effets potentiels sur la santé. Le Docteur Patrick MORISSEAU, médecin du travail à la MSA, a rendu compte des conséquences économiques pour les entreprises.

Jorge MUNOZ, maître de conférence en sociologie à l'UBO\*, est intervenu sur les relations entre l'évolution des modes de management, l'organisation du travail et l'état de santé des salariés. Il a captivé l'auditoire en démontrant que, dans un contexte d'une économie mondialisée en perpétuelle croissance, divers facteurs psychosociaux liés au mode de management comme la recherche de la performance, l'imprécision de la définition des responsabilités au sein de l'entreprise, les relations interpersonnelles délétères, l'isolement social ou physique et les mauvais rapports avec les supérieurs sont autant de causes de stress au travail.

Les propos ont ensuite fait l'objet d'illustrations concrètes au travers de témoignages d'entreprises : Aquastream, Groupama Loire Bretagne et le GAEC de la ferme du Patis à Caro.

Les nombreuses questions posées par les participants montrent le fort intérêt porté par les entreprises à ce sujet. ■

\* UBO : Université de Bretagne Occidentale



## ■ Action sociale

### Les vacances, ça se prépare

**Vacances ou pas vacances ? Quel projet mettre en place ? Familial ou seulement les enfants ? Faut-il déjà effectuer les réservations ? Comment prévoir le remplacement sur l'exploitation ? Comment les financer ? Dès le mois de janvier, il est temps d'y réfléchir et de prévoir tous les aspects logistiques.**

Par ses aides, ses dispositifs et ses projets, la MSA peut aider les familles à préparer et à réaliser leurs projets de vacances.

**Les aides aux vacances :** chaque début d'année, les familles concernées reçoivent les imprimés "Aides aux vacances" avec l'indication des participations auxquelles elles peuvent prétendre : vacances familiales ou vacances des enfants (camps, classes nature, centres de loisirs...).



**Vacances et Familles :** la MSA soutient "Vacances et Familles" qui propose un accompagnement à la préparation d'un premier séjour vacances dans des établissements (gîtes, mobilhomes...) pour lesquels un accueil assuré par un réseau de bénévoles est possible. Durant les séjours, des activités peuvent être proposées. Les tarifs respectent un barème lié aux situations des familles.

**Contact : 02 97 54 10 14**

#### Opération "Premier départ en vacances" pour les jeunes

La MSA s'associe à "La Jeunesse au Plein Air" pour la 2<sup>ème</sup> année en soutenant les premiers départs en vacances pour les jeunes durant les vacances scolaires. Une bourse est attribuée en fonction des ressources, des aides déjà attribuées (bons vacances...).

**Contact : 02 97 42 61 78**

## Jeunes

### Des aides pour démarrer

**Rien de tel qu'un petit coup de pouce pour favoriser l'entrée dans la vie active ou financer les frais de recherche d'emploi. La MSA du Morbihan peut vous accompagner en vous accordant des aides sous certaines conditions.**

#### Aide à la Recherche d'Emploi des Jeunes (AREJ)

##### Les bénéficiaires

- les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, inscrits à l'ANPE ou à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

##### Les conditions

###### Pour les parents

- l'un des parents au moins doit relever de la MSA au titre de l'assurance maladie et doit assumer la charge effective d'un enfant âgé de 16 à 25 ans ;

- ne bénéficier d'aucune prestation familiale pour cet enfant ;

- ne pas être imposable sur le revenu.

###### Pour le jeune

- au cours des 3 derniers mois (moyenne des ressources des 3 mois précédents), avoir des ressources inférieures à 500 € ;

- aide cumulable avec le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).

##### Le montant

- 200 € par mois pendant 3 mois, renouvelable une fois, si les conditions sont remplies.

#### Aide à l'entrée dans la vie active

Cette aide est destinée aux jeunes qui entrent dans la vie active (emploi salarié en CDD ou CDI, à l'exclusion des contrats saisonniers et étudiants, contrat d'apprentissage, formation rémunérée...) et engagent des frais liés à l'installation ou à la mobilité.

##### Les bénéficiaires

- les jeunes de 16 à 25 ans : assurés agricoles au titre de l'assurance maladie à titre personnel en cas de salariat ou d'apprentissage ou ayants droit d'un assuré agricole au titre de l'assurance maladie en cas d'apprentissage, quel que soit le régime d'affiliation de l'entreprise d'accueil,

- au-delà de 25 ans pour les assurés dans le cadre d'un projet d'insertion (contrat insertion, RSA, salariés en structure insertion).

##### Les conditions

###### Pour le jeune :

- le 1<sup>er</sup> salaire doit être inférieur ou égal à 1 200 € + 1 200 € par personne à charge,

- le jeune doit avoir besoin d'une aide pour accéder à un emploi, pour prendre en charge les frais liés aux moyens de déplacement (permis de conduire, achat ou réparation de véhicule, transports en commun), au logement, à l'équipement, au mobilier...

##### Le montant

500 € maximum, non renouvelable.

**Service Action Sociale : 02 97 46 54 01**

## ■ Services

### Accueil MSA

### L'agence de Locminé déménage

La nouvelle agence MSA ouvrira ses portes au public le lundi 1<sup>er</sup> février 2010 au **Parc d'activités de Talvern Kerforho sur la commune de Bignan** (à proximité de la route Vannes/Locminé). Elle remplace l'agence située jusqu'à présent au 25 rue Tristan Corbière à Locminé.

Les jours et heures d'ouverture restent identiques, à savoir, tous les matins de 9H à 12H et les après-midi sur rendez-vous. ■





## ■ Action sanitaire et sociale

### Les vacances, ça se prépare !

Vacances ou pas vacances ? Quel projet mettre en place ? Familial ou seulement les enfants ? Faut-il déjà effectuer les réservations ? Comment prévoir le remplacement sur l'exploitation ? Comment les financer ? Dès le mois de janvier, il est temps d'y réfléchir et de prévoir tous les aspects logistiques.

Par ses aides, ses dispositifs et ses projets, la MSA peut aider les familles à préparer et à réaliser leurs projets de vacances.

**Les aides aux vacances :** chaque début d'année, les familles concernées reçoivent les imprimés "Aides aux vacances" avec l'indication des participations auxquelles elles peuvent prétendre : vacances familiales ou vacances des enfants (camps, classes nature, centres de loisirs...).

Le dispositif "Épargne vacances bonifiée" permet aux familles



bénéficiaires des "aides aux vacances" de construire un projet de vacances. Un travailleur social les aide à le mettre en œuvre et à constituer une épargne qui sera bonifiée par la MSA.

Les **séjours "vacances enfants"** dans une famille agricole : un échange est organisé avec la Fédération Régionale des MSA de Haute-Normandie (regroupant les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime) pour les enfants de 8 à 12 ans de la moitié sud du département.

#### Dates des séjours

Du 7 au 15 juillet 2010 dans les familles d'Ile-et-Vilaine

Du 15 au 23 juillet 2010 dans les familles de l'Eure ou de la Seine-Maritime

Contact : Service d'Action Sociale : 02 99 01 80 26

## ■ Services

### Portage de repas De nouvelles communes desservies

La MSA des Portes de Bretagne œuvre pour renforcer le maintien à domicile sur les territoires. C'est ainsi qu'elle a initié depuis plusieurs années déjà le portage de repas à domicile. Elle en a confié l'activité à AMPER, -Association Mandataire et Prestataire de services pour l'Emploi en milieu Rural-, implantée sur 76 communes du Morbihan et d'Ile-et-Vilaine\*.

Après le secteur de Montfort-sur-Meu en novembre 2008, c'est au tour des communes du canton de Dol-de-Bretagne et de celle d'Hirel de bénéficier du service de portage de repas depuis le 16 novembre dernier. Ce service s'adresse à toute personne, quels que soient son âge et son régime de protection sociale.

Plus de 900 repas ont déjà été livrés sur ce nouveau secteur. Au regard du développement de l'activité sur le secteur de Montfort-sur-Meu, qui, après une année d'existence, dépasse 700 repas par mois, l'objectif de 850 repas par mois pour ce nouveau secteur devrait être atteint très rapidement.

\*59 communes en Morbihan et 17 en Ile-et-Vilaine

## Un service pour tous

#### 7 jours sur 7

Les bénéficiaires peuvent disposer d'un repas tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche), tout au long de l'année.

#### Des repas équilibrés et variés

Les repas sont élaborés par une diététicienne et respectent, pour les personnes concernées par un régime prescrit par le médecin, les critères précisés (exemples : pauvre en sel, en sucre, en sauce).

#### 2 menus au choix chaque jour

Le plateau se compose d'un potage ou d'un laitage, d'une entrée, du plat du jour, fromage ou dessert, petit pain et portion de beurre.

#### Les tarifs (au 1<sup>er</sup> janvier 2010)

9,15 € par repas pour une personne seule, 8,30 € par repas pour un couple ou pour toute livraison multiple pour une même famille.



Des aides peuvent éventuellement être attribuées par le Conseil Général au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, par la MSA ou la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne pour leurs assurés (sous conditions de ressources), ou par les communes pour les personnes les plus démunies. A noter : 50 % du coût de livraison des repas sont déductibles des impôts.

Contacts : mairies du canton de Dol-de-Bretagne ou de Montfort-sur-Meu ou Association AMPER : 02 97 46 53 14



# Autres horizons

## VIVEA

### L'investissement formation



VIVEA est un fonds d'assurance formation : il mutualise et gère la contribution prélevée par la MSA auprès de 604 000 actifs non salariés chefs d'entreprises agricoles, du paysage et de travaux forestiers, conjoints collaborateurs et aides familiaux ainsi que les personnes ayant engagé une démarche d'installation, et à partir de 2010, les cotisants de solidarité.

Cette contribution annuelle ouvre un droit personnel à la formation. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation. Ainsi, les contributeurs peuvent acquérir de nouvelles compétences afin d'être plus efficaces dans la conduite de leur entreprise.

Depuis 2002, VIVEA a co-financé la formation de plus de 242 000 personnes soit 40 % de ses contributeurs.

Deux conseillères interviennent en Bretagne, Cécile DELIN (Côtes-d'Armor et Finistère) et Véronique MONTABRIE (Ille-et-Vilaine et Morbihan) pour développer des actions définies par les comités territoriaux où siègent des représentants des organisations professionnelles agricoles.

Des assistantes informent et orientent les contributeurs au **02 41 21 11 34**.

Le site [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) donne des informations sur les droits et les démarches à effectuer, des exemples de formations et la liste des stages par thème et par département ouverts à tous les contributeurs.

Une première rencontre a eu lieu le 18 novembre 2009 entre l'équipe VIVEA de Bretagne et la MSA des Portes de Bretagne afin de développer des actions en partenariat. Ces rencontres sont la déclinaison de la Charte Nationale, signée au SPACE le 15 septembre dernier, par Gérard PELHATE, Président de la Caisse Centrale de MSA et Christiane LAMBERT, Présidente de VIVEA. ■



## Internet

### Facilitez vos échanges avec la MSA

Vous êtes nombreux à être inscrits sur le site Internet de la MSA [www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr). Sachez qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, de nouvelles fonctionnalités vont vous être proposées.

En effet, dans les prochaines semaines, si vous le souhaitez, vous allez pouvoir être informés par mail, en temps réel, de la mise à disposition d'informations dans votre espace Internet privé MSA.

Ainsi, vous pourrez être avertis :

- du versement sur votre compte bancaire de prestations santé, famille ou retraite ;
- de la disponibilité de votre attestation fiscale indiquant les montants à reporter chaque année sur votre déclaration de revenus ;
- de la mise à disposition de votre relevé d'exploitation parcellaire, si vous êtes exploitant.

En vous connectant sur [www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr), vous serez avisés de la mise à disposition de ce nouveau service. ■

## Agenda

Conférences-débats, organisées par les élus MSA ouvertes à tous - entrée gratuite

### EN ILLE-ET-VILAINE

Transparence des produits alimentaires : que trouve-t-on réellement dans nos assiettes ?

19 janvier à 20H à Vendel

28 janvier à 20H à Retiers

9 février à 20H à Le Sel-de-Bretagne

Les accidents vasculaires cérébraux, parlons-en !

19 janvier à 20H15 à Montfort-sur-Meu

Les accidents domestiques

21 janvier à 20H à Chevaigné

Le sommeil... et si votre santé en dépendait ?

21 janvier à 20H15 à Grand-Fougeray

24 mars à 20H15 à Pleurtuit

La maladie d'Alzheimer, parlons-en !

28 janvier à 20H15 à Guipel

La dépendance de la personne âgée au cœur des relations familiales, sociales...

2 février à 20H à Fougères

Mal-être, état dépressif, idées noires...

3 février à 20H15 à Tinténiac

3 mars à 20H15 à Guichen

Etre parents aujourd'hui : une charge, un bonheur, une responsabilité

10 février à 20H15 à Monterfil

Le cancer, parlons-en ensemble

11 février à 20H15 à Miniac-Morvan

Le mieux-être : bien dans sa tête, bien dans son corps

9 mars à 20H15 à Pleine-Fougères

L'alimentation ou comment associer plaisir de manger et santé ?

8 avril à 20H15 à Saint-Méloir-des-Ondes

### Salons

#### EN MORBIHAN

Salon des Métiers en agriculture, organisé par la Chambre d'Agriculture, le 22 janvier 2010 à Grand-Champ. Il présentera les métiers, les formations et les emplois en agriculture ainsi que les services liés à ce secteur. La MSA y sera présente aux côtés de 150 professionnels et partenaires.

### En bref

#### Opération Jonquilles

Les élus MSA d'Ille-et-Vilaine se sont associés au printemps 2009 à une opération originale «*Le jour de la jonquille*» visant à soutenir la Ligue contre le Cancer. Grâce à la mobilisation d'un grand nombre d'élus, administrateurs et salariés de la MSA, près de 5 000 € ont pu être récoltés au profit de la recherche contre le cancer du foie.

Il est prévu de renouveler cette opération en mars 2010 lors de la 2<sup>ème</sup> floraison des 4 000 bulbes plantés en octobre 2008 sur le site du siège de la MSA à Bruz par des salariés de l'ESAT "Le Pommeret" de Bréal-sous-Montfort.

Cette année, pour étoffer la recette, la vente sera assurée, grâce à l'appui des élus, dans plusieurs marchés du département (Fougères, Vitré, Rennes, Saint-Grégoire...). ■